



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 12 DECEMBRE 2022

N°2022-36

L'an deux mille vingt-deux et le lundi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 5 décembre 2022

Date d’Affichage : 5 décembre 2022

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE
Francis CHEDOZEAU

Secrétaire : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Tarifs et conditions de locations de la salle des fêtes Edouard Suire.

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Au vu des augmentations des flux programmées à partir de l'année 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de location pour la salle des fêtes de la commune.

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS	SALLE DES FETES EDOUARD SUIRE			
	COMMUNE	SALLE N°1 ET ANNEXES	SALLE N°2 ET ANNEXES	ENSEMBLE
	Journée (du Lundi au Vendredi)	75 €	120 €	165 €
	Funérailles	60 €		
	Forfait 2 Jours	160 €	260 €	360 €
AR Prefecture				

086-218601862-20221212-2022_36_DELIB-DE
Reçu le 13/12/2022

Associations – 1ère Manifestation	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage
Associations – 2ème Manifestation	40 € * forfait chauffage	70 € * forfait chauffage	105 € * forfait chauffage
HORS COMMUNE	SALLE N°1 ET ANNEXES	SALLE N°2 ET ANNEXES	ENSEMBLE
Journée (du Lundi au Vendredi)	110 €	160 €	210 €
Forfait 2 Jours	220 €	320 €	420 €
*Du 15 octobre au 15 avril forfait complémentaire pour le chauffage			
Salle n° 1 + 50 €	Salle n°2 + 65 €	Ensemble + 80 €	Funérailles + 20 €

Il propose également d'ajouter des éléments au contrat de location ; (Cf. document joint),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la modification des tarifs comme indiqués ci-contre.
- **ACCEPTE** de modifier les termes du contrat de location.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20221212-2022_36_DELIB-DE
Reçu le 13/12/2022